الضمان الاجتماعي
CNSS

DRH/DDC/ N° 2093/2017

Casablanca, le 31 OCT 2017

# DECISION PORTANT OUVERTURE DE CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DES CADRES SUPERIEURS

## LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE ;

- Vu le Dahir portant loi n°1-72-184 du 15 Joumada II 1392 (27 Juillet 1972) relatif au régime de Sécurité Sociale, tel qu'il a été modifié et complété;
- Vu le Dahir n° 1-02-296 du 25 rejab 1423 (3 octobre 2002) portant promulgation de la loi N° 65-00 portant code de la couverture médicale de base ;
- Vu le Dahir portant loi N° 01.05.145 du 15 Mouharram 1427 (14 Février 2006) portant nomination du Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale à compter du 15 juillet 2005;
-Vu la Circulaire du Chef du Gouvernement N°24-2012 du 22 octobre 2012 relative aux procédures de recrutement dans les Etablissements et les Entreprises Publics;
- Considérant la loi cadre pour le recrutement au titre de l'exercice 2017, approuvée par le Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu l'appel d'offre ouvert N°74/2017 pour le choix d'un cabinet externe pour l'assistance à la réalisation de l'opération de recrutement à la CNSS en lot unique.

## DECIDE

**ARTICLE UN** : L'ouverture d'un concours pour le recrutement de 40 Cadres Supérieurs en qualité de : Cadres Gestionnaires et Cadre Informatique, répartis comme suit :

| Diplôme | Spécialité | Affectation/ Ville | Nombre |
|---|---|---|---|
| Master ou diplôme équivalent BAC+5 | Audit, Contrôle de Gestion, Finance, Comptabilité | Direction de Recouvrement (Marrakech, Anfa, Settat, Ain Sebaâ Hay Mohammadi) | 04 |
| | | Direction de l'Inspection et Contrôle (Casablanca, Fès, Meknès, Tanger, Orient, Chaouia Tadla, Rabat Salé, Kénitra Khemisset, Tensift Atlantique, Laâyoune) | 26 |
| | | Direction des Affiliés (Casablanca) | 03 |
| | | Inspection Générale (Casablanca) | 03 |
| | | Direction Audit et Contrôle de Gestion (Casablanca) | 01 |
| | | Direction des prestations Familiales et Sociales (Casablanca) | 02 |
| | Qualité logiciel | Centre de Données Sociales(Casablanca) | 01 |

ARTICLE DEUX : Les conditions de participation au concours sont les suivantes :

- Etre âgé(e) à la date du 31/12/2017 de 24 ans au plus pour les candidats sans expérience et 28 ans au plus pour les candidats justifiant une expérience.
- Etre titulaire, suivant le cas, d'un diplôme de Master (Bac+5), ou d'un diplôme reconnu équivalent, dans l'une des spécialités susmentionnées, avec une moyenne d'au moins **12/20** (Note de Fin de Formation).
- Etre de nationalité marocaine.

Seuls les diplômes étatiques, en formation initiale, et ceux disposant d'attestation d'équivalence délivrée par le Ministère de l'Education Nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique sont éligibles.
25% des postes sont réservés aux personnes ayant la qualité de résistant, de pupille de la nation, et d'ancien militaire ou combattant, et 7% aux personnes handicapées, et seront traités conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE TROIS : les éligibles pour passer les épreuves écrites :
Passeront les épreuves écrites le nombre de candidats à recruter multiplié par huit (08), classés par spécialité et par ordre de mérite selon un scoring basé sur les critères de l'âge à l'obtention du diplôme de la note et de l'expérience, comme suit :

a- **Age à l'obtention du diplôme (2 points) :**

| Age à l'obtention du diplôme | Note |
|---|---|
| < = 24 ans | 2,00 points |
| > 24 ans et < = 25 ans | 1,50 points |
| > 25 ans et < = 26 ans | 1,00 point |
| > 26 ans et < = 27 ans | 0,50 point |
| > 27 ans et < = 28 ans | 0,00 point |

b- **Moyenne de réussite (6 points) :**

| Moyenne | Note |
|---|---|
| ]0 ; 12] | 0,00 |
| ]12 ; 12,5] | 0,38 |
| ]12,5 ; 13] | 0,75 |
| ]13 ; 13,5] | 1,13 |
| ]13,5 ; 14] | 1,50 |
| ]14 ; 14,5] | 1,88 |
| ]14,5 ; 15] | 2,25 |
| ]15 ; 15,5] | 2,63 |

| Moyenne | Note |
|---|---|
| ]15,5 ; 16] | 3,00 |
| ]16 ; 16,5] | 3,38 |
| ]16,5 ; 17] | 3,75 |
| ]17 ; 17,5] | 4,13 |
| ]17,5 ; 18] | 4,50 |
| ]18 ; 18,5] | 5,00 |
| ]18,5 ; 20] | 6,00 |

La moyenne générale est justifiée par le relevé de Fin de Formation.

c- **Expérience dans le domaine du diplôme présenté (2 points) :**

| Expérience en mois | Note |
|---|---|
| ]00 ; 13[ mois | 0,4 |
| [13 ; 25[ mois | 0,8 |
| [25 ; 37[ mois | 1,2 |
| [37 ; 49[ mois | 1,6 |
| 49 mois et plus | 2 |

L'expérience doit être impérativement appuyée par une ou des attestations de travail.

L'expérience est décomptée par mois, puis convertie proportionnellement en années de travail.

- Exemple1 : candidat ayant 3 mois d'expérience : (0,40/13)*3= 0,092 point
- Exemple 2 : candidat ayant 20 mois d'expérience : (0,80/25)*20= 0,640 point
- Exemple 3 : candidat ayant 48 mois d'expérience : (1,60/49)*48= 1,567points

ARTICLE QUATRE : Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- Curriculum vitae détaillé.
- 1 copie du baccalauréat.
- 1 copie du diplôme dans les spécialités susmentionnées à la limite, une copie de l'attestation de réussite pour les candidats relevant de la promotion 2017 (le diplôme doit mentionner la spécialité ou être accompagné d'une attestation la précisant).
- 1 copie de l'attestation d'équivalence, s'il y a lieu.
- 1 copie du relevé de note de Fin de Formation.
- 1 copie de la carte nationale d'identité.
- Copie(s) de(s) attestation(s) de travail.
- 1 Copie de la « carte d'handicapé » pour les personnes en situation d'handicap.
- 1 copie de la carte spéciale pour les candidats ayant la qualité de résistant, de pupille de la nation ou d'ancien militaire ou combattant.

Les candidats ayant la qualité de résistant, de pupille de la nation ou d'ancien militaire ou combattant doivent transmettre leurs dossiers de candidature par le biais de la Fondation Hassan II pour les Œuvres Sociales des Anciens Militaires et Anciens Combattants, accompagnés d'une attestation justifiant cette qualité (après enregistrement de leur candidature sur le lien souscité).

ARTICLE CINQ: Les formulaires de candidature doivent être enregistrés au plus tard le 17 NOV 2017 **à minuit**, date de validation en ligne faisant foi, **uniquement** sur le lien suivant :

**www.recrutement-diorh.com/cnss**

ARTICLE SIX : Modalités de candidature :

- Les candidats sont invités à enregistrer leur candidature sur le lien précité avec en pièce jointe les documents cités dans l'article 4.
- Un accusé de reception de leur candidature leur sera délivré.

**Toute candidature incomplète** (fiche d'inscription et/ou pièces jointes) **ou ne correspandant pas au profil sera automatiquement écartée.**

ARTICLE SEPT : Le concours aura lieu à Casablanca, le 03 DEC 2017

ARTICLE HUIT : Les candidats présélectionnés seront convoqués pour passer les épreuves écrites suivantes :

| Epreuves écrites | Durée | Coéfficien |
|---|---|---|
| Test professionnel | 1h30min | 2 |
| Epreuve en langue arabe | 30min | 1 |
| Epreuve de Culture | 30min | 1 |

Les candidats seront classés par spécialité et par ordre de mérite. Seuls les méritants passeront les épreuves orales comme suit :

| Diplôme | Spécialité | Nombre maximum prévu pour passer les épreuves orales |
|---|---|---|
| Master ou diplôme équivalent BAC+5 | Audit, Contrôle de Gestion, Finance, Comptabilité | 74 candidats (es) |
| | Qualité Logiciel | 6 candidats (es) |
| | Management des organisations | 8 candidats (es) |

L'épreuve orale consiste en un entretien en commission paritaire CNSS-Cabinet recrutement et se dérouleront au siège de la CNSS, sis au 649, Bd Mohamed V – Casablanca.
Les entretiens oraux auront pour but d'évaluer les compétences des candidats par rapport aux postes offerts en termes de capacité professionnelle, d'adaptation à l'environnement de travail, de degré d'intégration...

La note finale sera calculée comme suit :

| Epreuves | Pourcentage |
|---|---|
| Epreuve écrite | 50% |
| Epreuve orale | 50% |

**ARTICLE NEUF:** Les listes des candidats convoqués pour passer les épreuves écrites et orales, ainsi que les listes des candidats admis définitivement (listes principales et listes d'attente) seront publiées sur les sites : www. cnss.ma et www.emploi-public.ma, et seront affichées au sein du bâtiment de la CNSS (siège sis au 649, Bd Mohamed V – Casablanca).

**ARTICLE DIX :** Les candidats admis définitivement bénéficieront d'un cycle de formation intégration au centre de formation de la CNSS, sis à Bd Al Qods, Inara 2 – Casablanca avant leur affectation, selon les besoins.

Tout(e) candidat(e) admis(e) est tenu(e) d'accepter l'affectation qui lui sera attribuée faute de quoi, il (elle) perd le bénéfice de son admission au concours.

**Les candidats admis définitivement doivent être libre de tout engagement et totalement disponible au plus tard le 31 décembre 2017.**

Saïd AHMIDOUCH
Directeur Général